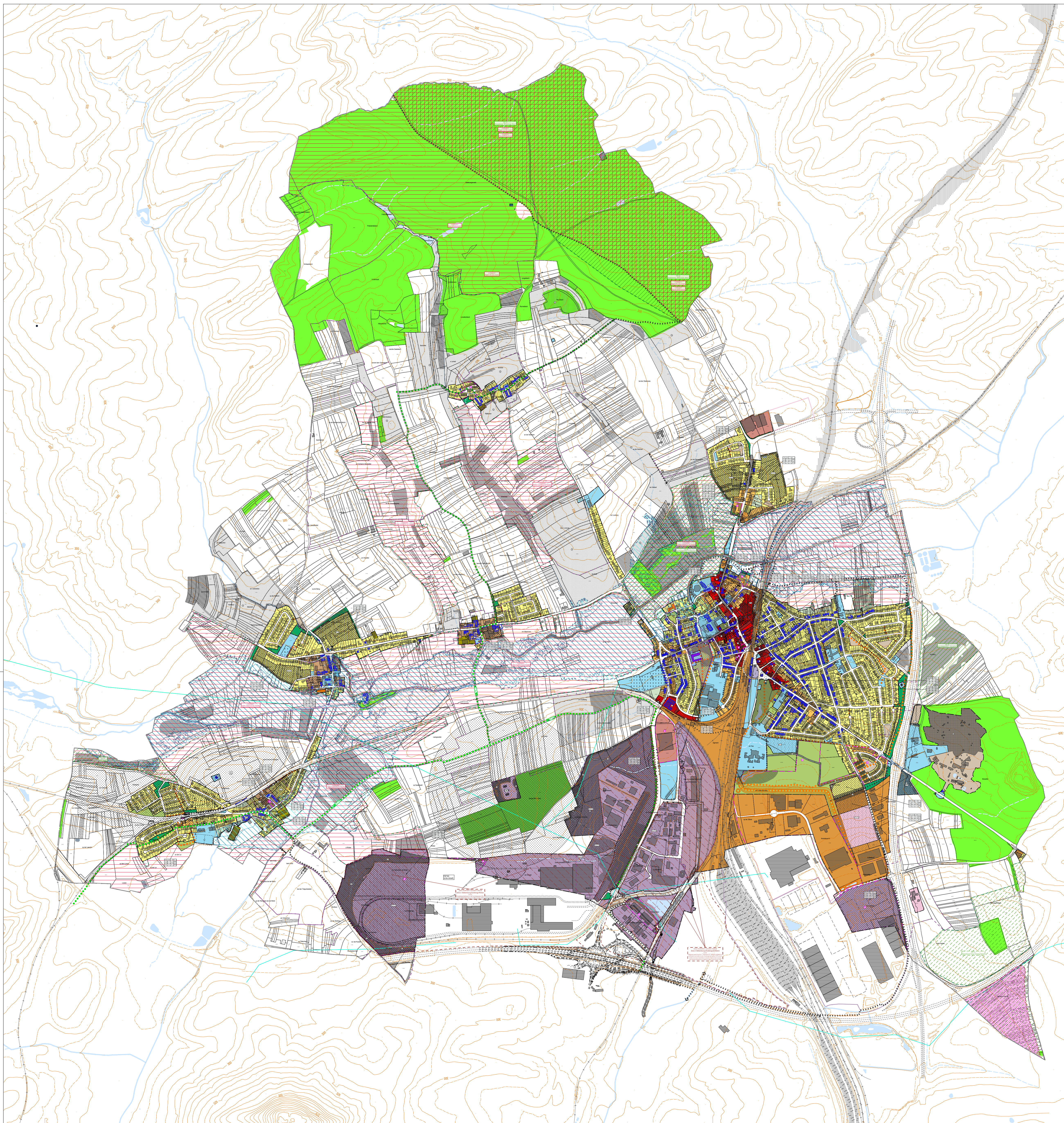




Légende: PAG

Parcelle cadastrale / immeuble (1)

Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

HAB-1	Zone d'habitation 1	COM	Zone commerciale
HAB-2	Zone d'habitation 2	SPEC-sa	Zone spéciale - station-service
MIX-u	Zone mixte urbaine	GARE	Zone de gares ferroviaires et routières
MIX-v	Zone mixte villageoise	SPEC-H	Zone spéciale du réseau ferroviaire
MIX-r	Zone mixte rurale	SP	Délimitation des différentes zones spéciales
BEP	Zone de bâtiments et équipements publics	REC-ep	Zone de sport et de loisir - espace public
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1	REC-pm	Zone de sport et de loisir - Parc Merveilleux
SPEC-as	Zone spéciale - activités économiques de service	JAR	Zone de jardins familiaux
ECO-n	Zone d'activités économiques nationale		
SP-ne	Zone d'activités spécifiques nationale - Eurohub		
SP-nm	Zone d'activités spécifiques nationale - CFL Multimodal		

PAP NO / ZAD - Référence du Schéma directeur

COG

INRA

min

CUS

min

CSS

max

DL

min

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

AGR	Zone agricole	PARC	Zone de parc public
FOR	Zone forestière (3)	VERD	Zone de verdure

Zones superposées

Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone de servitude "urbanisation"

IP

Servitude "urbanisation - intégration paysagère"

CH

Servitude "urbanisation - chiroptères"

CE

Servitude "urbanisation - cours d'eau"

CV

Servitude "urbanisation - coulée verte"

EN / c

Servitude "urbanisation - élément naturel / arbre"

PM

Servitude "urbanisation - élément naturel Parc Merveilleux"

MP

Servitude "urbanisation - manuel paysager"

AB

Servitude "urbanisation - anti-bruit"

R

Servitude "urbanisation - rétention"

Pa

Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"

Pa

Servitude "urbanisation - passage"

T

Servitude "urbanisation - zone tampon"

B&B

Servitude "urbanisation - bois"

AP

Servitude "urbanisation - accès-stationnement"

Secteur protégé de type "environnement construit"

Construction protégée (4)

Gabarit protégé (4)

Alignement protégé (4)

Mur protégé (4)

Petit patrimoine / ailes d'arbres (4)

Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"

coulour pour projets routiers et ferroviaires

coulour pour projets de mobilité douce

coulour pour projets de canalisation pour eaux usées

coulour pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zone à risques concernant la sécurité et la santé des personnes (13)

Zone de bruit ≥ 70dBA (4)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

Aménagement du territoire

Décharge pour déchets inertes (7)

Zone industrielle à caractère national "Wolser" à Bettendorf-Düdelange (11)

Zone industrielle à caractère national "Schleek" à Bettendorf-Düdelange (11)

Protection de la nature et des ressources naturelles

Zone protégée d'intérêt national - réglementée (8)

Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (8)

Zone protégée d'intérêt communautaire - Habitats Nature 2000 (10)

Zone protégée d'intérêt communautaire - Zones de protection oiseaux Nature 2000 (11)

Protection des sites et monuments nationaux

Immeuble et objet classés monuments nationaux (11)

Immeuble et objet inscrits à l'inventaire supplémentaire (11)

Gestion de l'eau

Zone inondable - HQ10 (12)

Zone inondable - HQ100 (12)

Zone inondable - HQ extrême (12)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

Biotoques protégés (rélevé non exhaustif) (13)

Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (rélevé non exhaustif) (13)

Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (14)

Terrains avec des vestiges archéologiques connus (14)

Conduites électriques aériennes (1)

Lignes ferroviaires (3)

Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)

Courbes de niveau (3)

Pistes cyclables nationales

Limite de la commune

Réseau principal piétonnier et cyclable existant

Réseaux routiers et stationnements

Cimetière

Station de pompage (15)

Réservoir d'eau (15)

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018

(2) Mise à jour: AC Bettendorf et Z-B

(3) Base de données Topo-Graphique (BD-LTC) - ACT, Lucid, 2006; les forêts ont été réajustées partiellement suivant les relevés de Zeyen-Baumann

(4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, SSMN, AC, AS, Z+B, 2013-2014

(5) Règlement grand-ducal sur la base de l'article 21 (2) de la nouvelle loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux activités majeures impliquant des substances dangereuses

(6) Cartographie du bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)

(7) MDD, Règlement grand-ducal du 9 janvier 2005 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "Décharges pour déchets inertes"

(8) MDD - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature

(9) ZPN déclarés "Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles"

(10) MDD - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature

(11) ZPN à déclarer "Zones protégées par le 2^{ème} Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017"

(12) MDD - Environnement, Zones Nature 2000, 2015

(13) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 21 février 2018)

(14) Mémorial à N°35 du 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Azette et de la Mark

(15) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et loi de l'article 21 de la loi du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été répertoriées sur la base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles:

- Cadastre des biotopes protégés du Issu J&F et ses alentours, Zeyen-Baumann, 2010

- Cadastre des biotopes, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2010

- Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2016

(16) Administration de la Gestion de l'Eau, 2009

(17) Règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 déclarant obligatoire le complément de plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays

(18) Règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 2017 déclarant obligatoire la modification ponctuelle du plan d'aménagement partiel (PAP) portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays déclaré obligatoire par règlement grand-ducal du 25 août 1978

obeler
fenneng
beetebuerg
hunchereng
näerzeng
eils gemeng

Plan d'aménagement général

- Vote du conseil communal en date du 7 décembre 2018

- Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} août 2019

- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 février 2019

Plan d'ensemble

ZB ZEYEN BAUMANN

Zeyen-Baumann sarl

9 rue de Stenial

L-754 Bereldange

F +352 33 02 04

F +352 33 28 86

www.zeyenbaumann.lu

URBANSOFT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ENVIRONNEMENT

GENIE CIVIL

↑

N

Plan N° 06

échelle 1:10.000

7 décembre 2018